



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017



Date
de la convocation

05/04/2017

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
20

Absents
09

(Dont
procuration)
02

15

Vote à
l'unanimité

Pour : **22**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

27 AVR. 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

03 MAI 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 11 avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 05 avril 2017.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick.....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mme DEGLAS Louisiane) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe)...(2)

ABSENTS : M. JERSIER Claude – M. LAROCHELLE Louis – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(7)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL
CHARGE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
POUR L'EXERCICE 2017**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu la délibération n°CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 autorisant la présidente à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;
- Vu la délibération n°02 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif ;
- Vu la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) ;
- Vu le compte rendu du débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil municipal du 28 Mars 2017 ;
- Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2017, pour le service de l'Assainissement Collectif qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes ;



.../...

- Vu le Compte Administratif du service public communal chargé de la gestion de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour l'exercice 2016 ;
- Ayant entendu l'exposé de l'élu municipal, rapporteur aux Finances Locales, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;

DEFENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	61 850,00	70	Ventes, Prestations de service	212 900,74
012	Charges de personnel	113 536,00	72	Productions immobilisées	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	74	Subvention d'exploitation	
66	Charges financières	6 450,00	002	Résultat antérieur reporté	30 263,26
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	042	Opér. d'ordre de transfert entre section	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	32 715,00			
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	41 613,00			
TOTAL		263 164,00	TOTAL		263 164,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	32 715,00	106	Réserves	120 000,00
21	Immobilisations Corporelles	68 141,60	021	Virement de la section de fonctionnement	32 715,00
23	Immobilisations en cours	79 950,00	040	Opér. d'ordre de transfert	41 613,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	20 000,00	001	Résultat reporté	6 478,60
TOTAL		200 806,60	TOTAL		200 806,60
TOTAL GENERAL		463 970,60	TOTAL GENERAL		463 970,60

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre